RSA ET EMPLOI

Je suis au RSA. Si je travaille quelques jours, vais-je perdre de l'argent ?

Publié le : 09 octobre 2020

NON.
Réaliser un emploi temporairement ne vous fera pas perdre de l'argent. Vos droits potentiels au RSA seront réévalués pour vous garantir des ressources au moins égales à celles du RSA "plein". De plus, dès que des revenus d'activités sont indiqués, les droits potentiels à la Prime d'activité sont calculés. Ainsi :

- Aujourd'hui : RSA
- Si vous recevez des salaires : RSA + Salaires + Prime d'activité

Le fait d'être salarié(e) vous permettrait également de cotiser en vue de percevoir de possibles indemnités chômage ou droits retraite.

LE DÉPARTEMENT meuse

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
Place Pierre François Gossin
55012 BAR LE DUC
Tél : 03 29 45 77 55